



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Décembre 2019 - n° 12

EDITORIAL

Une saison en enfer

«Je me suis armé contre la justice. Ô sorcières, ô misère, ô haine, c'est à vous que mon trésor a été confié ». Certes on n'y citait pas Rimbaud, mais en constatant l'inévitable suspension d'activité de l'Organe d'appel, faute de renouvellement de ses membres, nombre d'ambassadeurs adoptait au Conseil général de l'OMC des accents lugubres et parfois lyriques. En écho, la presse internationale jouait avec l'image des funérailles, pour évoquer le sort d'un mécanisme dont la chute pré luderait à celle de l'organisation tout entière.

Acte de décès de l'Organe d'appel, vraiment? Pour une majorité de membres, il était la clé de voute de l'OMC. Car en garantissant l'application contraignante des règles, il fondait la valeur même de la négociation : à quoi bon négocier des disciplines, si leur mise en œuvre n'est pas assurée en cas de dispute? Pour les Etats-Unis, à eux-seuls responsables de son blocage, c'est au contraire l'hypertrophie développée par l'Organe d'appel qui aurait tué la fonction de négociation : à quoi bon rechercher des accords si l'on peut obtenir plus facilement ce que l'on veut par arrêt de l'arbitre?

La vérité se situe quelque part entre les deux. Durant près de 25 ans le règlement des différends de l'OMC a remarquablement fonctionné, alors que ses négociations restaient pour l'essentiel au point mort. Sous le GATT par contre, les négociations prospéraient en l'absence d'Organe d'appel: autant pour la soi-disant «clé de voute». Inversement, les garanties qu'apporte un arbitre indépendant, le double degré d'examen des conflits, la mise en œuvre quasi automatique de ses recommandations fondent la crédibilité d'un système multilatéral destiné à substituer le droit à la force : au fond, n'est-ce pas cette substitution que récuse l'administration Trump?

Les Etats-Unis l'ont annoncé: aucune restauration de l'organe d'appel ne sera possible sans parvenir au préalable à une compréhension commune des causes de ce qu'ils identifient comme sa dérive, judiciaire et jurisprudentielle. Comment et sur quelle durée, organiser une telle discussion du «pourquoi» en est-on arrivé là? C'est une tâche que le DG de l'OMC, M. Azevêdo, a annoncé vouloir entreprendre. En attendant, plusieurs pays veulent colmater la brèche contentieuse en établissant un mécanisme d'appel temporaire, sur une base conventionnelle, à partir de propositions formulées par l'UE, mais aussi le Brésil et l'Australie.

L'OMC elle-même pourrait-elle y succomber? Avec ou sans Organe d'appel, elle risquerait bien d'avantage de se suicider aux yeux des opinions publiques si elle se révélait incapable d'aboutir à une réforme des subventions à la pêche en 2020, enjeu primordial de développement durable. Or elle a déjà raté l'échéance initialement fixée à la fin de cette année.

Tels sont les deux défis principaux du semestre qui nous sépare de la prochaine conférence ministérielle de l'Organisation, en juin, au Kazakhstan. D'une manière ou d'une autre, celle-ci clôturera une saison particulièrement destructive, entamée il y a près de deux ans à Buenos Aires. Gageons, comme dans les bonnes séries, qu'elle en ouvrira une seconde, plus positive.

Avec foi dans cette perspective, la délégation permanente de la France auprès de l'OMC vous présente ses meilleurs vœux personnels et professionnels pour les fêtes et l'année 2020.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

9 et 10 décembre 2019 : Conseil général de l'OMC

Ambiance tendue à la veille de la paralysie effective de l'organe d'appel en l'absence du déblocage de la nomination de nouveaux membres et après une discussion budgétaire compliquée.

Face à l'intransigeance américaine, les membres ont reconnu l'impossibilité de déblocage des nominations des membres de l'Organe d'appel. Le DG Azevêdo s'est montré déterminé à prendre en main pour poursuivre les discussions à la suite du « processus Walker » dans l'objectif de rendre de nouveau l'Organe d'appel opérationnel.

La question du développement a de nouveau été abordée mais sans grand changement de position, si ce n'est du côté des EU qui ont salué la décision de la Corée, dernier membre à renoncer au TSD pour les accords futurs. L'Afrique du sud, l'Inde et la Chine ont rappelé que le TSD fait partie

intégrante des traités et c'est un droit pour tous les pays en développement et les PMA.

Les Etats-Unis ont mené un charge contre l'appartenance à l'OMC d'économie de répondant pas aux critères de comportement du marché.

Les moratoires sur la taxation des transmissions électroniques et les actions en « non-violation » dans le cadre de l'accord ADPIC ont été prolongés jusqu'à la douzième conférence ministérielle, en contrepartie d'un engagement des membres à réaliser un programme de travail intense durant le premier semestre 2020, afin d'en mieux saisir les implications.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

4 au 6 décembre 2019 : Réunion du groupe de négociation aides à la pêche

Il s'agissait de la première réunion organisée sous l'égide du **nouveau président**, l'ambassadeur de Colombie Santiago Wills.

Concernant la **pêche illégale non déclarée non réglementée (INN)** se posent des questions sur le rôle des différentes entités impliquées dans la détermination des listes de navires pratiquant de la pêche INN (Etat côtier, Etat du pavillon, Etat accordant les aides, Etat du port et Etat côtier) et l'équilibre nécessaire entre le respect des accords internationaux (convention des Nations-Unies du droit de la mer...), l'absence d'interférence avec le droit des Etats à fixer les méthodes de détermination des listes INN et la nécessité de procédures juste et transparentes. Concernant la **surcapacité / surpêche**, se sont à nouveau opposés les partisans de la proposition européenne (interdiction des aides associée à une **boîte verte d'aides autorisées**) et celle des Etats-Unis / Australie avec un plafonnement des aides sans boîte verte. Sur ce point la Commission a indiqué aux Etats membres de l'UE qu'elle poursuivait la **promotion de sa proposition** auprès des autres membres et espérait y **rallier de nouveaux membres**. Concernant la portée de l'accord, la grande majorité des membres semble s'accorder à limiter l'accord à la capture d'espèces sauvages en mer (exclusion de l'aquaculture notamment). L'inclusion dans les négociations des **aides non spécifiques aux carburants** a été de nouveau soulevée par l'Inde et l'Union Européenne y a de nouveau souligné son opposition. Elle devrait notamment entreprendre des échanges bilatéraux avec les membres disposant de programmes similaires pour renforcer sa position de négociation. Concernant le **traitement spécial et différencié** les oppositions restent tranchées entre les Etats-Unis qui refusent un TSD large et systématique étant donné le poids des pays en développement dans la pêche mondiale alors que la plupart des PED/PMA maintiennent leur demande d'un TSD large (périodes de transition, exonération de la pêche artisanale, aides aux communautés côtières...).

Les membres ont confirmé l'objectif de **conclure ces négociations à la prochaine réunion ministérielle**. Ils ont également accepté le **programme de travail proposé par le président pour 2020** : organisation de 6 groupes de réunions d'ici mai avec réunions des chefs de délégation en tant que de besoin. Il envisage également une réunion à haut niveau (capitales) en avril.

A également été discutée une proposition européenne sur le rôle de l'Etat du port dans la détermination des listes de pêche INN. Elle a suscité des interrogations de nombreux membres concernant le respect des accords internationaux régissant la pêche.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

3 décembre 2019 : Réunion spéciale de l'Organe de règlement des différends

Lors de la réunion de l'Organe de règlement des différends (ORD) du 22 novembre 2019, le président avait suspendu la séance sur le point de l'ordre du jour relatif au traitement des affaires actuellement pendantes devant l'Organe d'appel. Cette suspension devait permettre de poursuivre les consultations avec les Membres afin d'examiner la façon dont ces appels pourraient être traités à compter du 11 décembre 2019, date à laquelle le mandat de deux des trois derniers membres de l'Organe d'appel aura expiré. Ces consultations n'ont cependant pas abouti, car les Etats-Unis se sont opposés à la solution proposée pour finaliser les

affaires dont l'audience n'a pas encore eu lieu (application de la règle 15 selon laquelle les membres de l'Organe d'appel dont le mandat a expiré achèvent l'examen des affaires qui leur ont été attribuées avant la fin de leur mandat). L'ORD s'est donc réuni, en la présence inhabituelle du Directeur général de l'OMC, pour prendre note de cette absence de consensus entre les Membres.

Seules les affaires dont l'audience a déjà eu lieu seront achevées en appel à savoir l'affaire opposant la Russie à l'Ukraine au sujet du matériel ferroviaire (DS499), celle opposant les Etats-Unis au Canada à propos du papier supercalendré (DS505) et l'affaire du paquet neutre opposant l'Australie à la République dominicaine et au Honduras (DS435 et 441). Les autres affaires frappées d'appel – 10 à ce jour, y compris celui formé par l'UE à l'encontre du rapport rendu dans le cadre de la seconde procédure de mise en conformité dans l'affaire Airbus – seront suspendues *sine die*.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Initiatives post Buenos Aires (JSI):

16 décembre 2019 : Réunion de bilan de l'initiative conjointe sur le commerce électronique

Après une brève présentation de ce que les membres retiennent de leurs consultations, ils ont exposé le calendrier des travaux pour le 1^{er} semestre. Ils ont exprimé un soutien et engagement fort pour cette négociation : de 76 membres en janvier 2018, le groupe en compte désormais 82, soit la moitié de l'ensemble. Une quinzaine d'entre eux (dont l'UE et la Chine) a pris la parole pour reconnaître le travail accompli et soutenir la présidente pour le programme de travail proposé. Le calendrier sera sensiblement le même que cette année : 3 sessions de négociations de 4 jours chacune (du mardi au vendredi), puis une réunion de préparation pour la 12^{ème} Conférence ministérielle, le 20 mai. La première réunion se tiendra du **11 au 14 février prochain**. Les membres sont toujours invités à transmettre des propositions de textes pendant cette période.

Un petit déjeuner à l'invitation des ministres Australien, Singapourien et Japonais se tiendra à Davos juste avant la mini-ministérielle organisée par la Suisse. Aucune déclaration officielle n'est envisagée à ce stade. Il s'agira de faire un point d'étape plus politique et d'obtenir une orientation pour la préparation de la CM12. Comme elle s'y était engagée dans les discussions la Côte d'Ivoire vient de faire distribuer sa proposition écrite.

L'objectif lors de ce semestre sera donc de rationaliser davantage les textes, en vue de les consolider tout en poursuivant les discussions sur les sujets horizontaux : portée, modalités et architecture.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

12 décembre 2019 : Facilitation de l'investissement

Un élan politique a été redonné par la déclaration faite lors de la mini-ministérielle à Shanghai le 5 novembre dernier : de 70 signataires à Buenos Aires, cette initiative regroupe désormais 98 membres.

Le Président a indiqué que le document de travail allait être transformé en texte consolidé (élimination de certaines options) en vue de fournir une base de négociation. Il sera distribué aux membres courant janvier en vue de la réunion organisationnelle du 21 février 2020. Les négociations débuteront lors de la 1^{ère} session substantielle les 12 et 13 mars 2020.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

4 décembre 2019 : Réglementation intérieure

La réunion de **bilan de l'initiative sur la réglementation intérieure** a été introduite par le DG de l'OMC. Il a notamment encouragé les membres à poursuivre leurs travaux en vue d'un résultat significatif à la CM12.

Depuis la réunion de novembre dernier, 5 membres (Islande, Taipei chinois, Chine, Mexique et Uruguay) ont transmis leurs projets de liste indicative d'engagement ce qui porte le nombre de membres qui ont déposé leurs listes à 52. La vingtaine de membres qui s'est exprimée a souligné l'avancement des travaux et le nombre de projets de liste transmis, supérieur à ce qui était attendu. Les Etats-Unis, qui ne sont pas signataires de la déclaration initiale continuent à suivre ce processus attentivement. La réunion de reprise se tiendra le 4 février 2020 sur la base d'un projet de papier de référence intégrant les dernières propositions rédactionnelles.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

18 décembre 2019 : Réunion ordinaire de l'ORD

L'ORD a tenu aujourd'hui sa 1^{ère} réunion ordinaire depuis que l'Organe d'appel est paralysé en raison de l'expiration du mandat de deux de ses trois derniers membres le 10 décembre 2019.

L'ORD a pris note du 1^{er} appel post 10 décembre formé contre un rapport d'un groupe spécial : il s'agit de l'appel déposé par les Etats-Unis dans l'affaire les opposant à l'Inde au sujet de leurs mesures compensatoires visant certains produits plats en acier au carbone laminés à chaud (DS 436).

L'initiative présentée par le Mexique et désormais soutenue par 119 Membres (après l'Afghanistan, les Maldives se sont également jointes à cette initiative) pour lancer sans délai le processus de nomination des membres de l'Organe d'appel a été l'occasion pour les Membres (i) de déplorer la paralysie de ce dernier qui les prive d'un accès à un système de règlement des différends contraignant et à deux niveaux et (ii) de faire part de leur engagement à s'impliquer dans le processus de consultations lancé par le Directeur général pour tenter de trouver, avec l'ensemble des Membres, une solution durable à la crise de l'Organe d'appel. Enfin, quelques Membres ont évoqué la piste des arrangements fondés sur l'article 25 du MARD comme solution à mettre en œuvre à titre provisoire.

La prochaine réunion ordinaire de l'ORD se tiendra le 27 janvier 2020.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

13 décembre 2019 : Réunion informelle du comité des règles d'origine

La Suisse a présenté la nouvelle version de sa proposition sur la procédure de notification pour les règles d'origine non préférentielles (pour rappel, ce sont les règles qui s'appliquent en l'absence de préférences commerciales, c'est-à-dire quand les échanges s'effectuent sur la base du principe de la nation la plus favorisée).

Le but de cette proposition est de créer un format unique de notification pour les règles d'origine non préférentielles. Les co-auteurs ont ainsi montré les changements effectués dans cette révision. Le groupe des PMA - dans la discussion - a apprécié les modifications effectuées mais encourage les auteurs à en faire davantage (notamment sur l'allongement du délai pour effectuer la notification).

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

12 décembre 2019 : Réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales

Le Directeur général a présenté son rapport annuel sur les mesures commerciales mises en œuvre par les Membres entre la mi-octobre 2018 et la mi-octobre 2019.

Ce tour d'horizon sur l'évolution de l'environnement commercial ayant une incidence sur le système commercial multilatéral montre

que les restrictions commerciales à l'importation restent à des niveaux historiquement élevés :

- **102 nouvelles mesures restrictives pour le commerce ont été mises en place pendant la période sous revue**, principalement des augmentations de droits de douane, des restrictions quantitatives, des procédures douanières plus strictes, des taxes à l'importation et des droits d'exportation. Par rapport à la période précédente, le nombre de mesures introduites est en légère diminution (pour mémoire, 137 nouvelles mesures restrictives avaient été mises en œuvre entre mi-octobre 2017 et mi-mai 2018). Toutefois, l'ampleur de ces mesures est largement supérieure s'agissant de la valeur des échanges visés : **le montant des échanges visés par ces mesures s'est en effet élevé à 747 milliards USD entre mi-octobre 2018 et mi-octobre 2019, soit le montant le plus élevé jamais enregistré** depuis octobre 2012 (date à laquelle des chiffres relatifs aux échanges visés ont été inclus dans les rapports) **et une augmentation de 27 % par rapport au montant enregistré dans le rapport annuel 2018 (588 milliards USD)**. Les principaux secteurs visés par ces nouvelles restrictions à l'importation sont : les huiles minérales et combustibles (17,7 %), les machines et appareils mécaniques (13 %), les machines électriques et leurs pièces (11,7 %) et les métaux précieux (6 %) ;
- **le stock accumulé de restrictions à l'importation introduites depuis 2009 et toujours en place continue à augmenter : à mi-octobre 2019, la valeur des échanges commerciaux touchés est estimée à 1,7 trillion USD (contre 1,5 trillion USD à la mi-octobre 2018), ce qui représenterait 7,5 % des importations mondiales.**

Parallèlement, les Membres ont mis en œuvre 120 nouvelles mesures visant à faciliter les échanges entre mi-octobre 2018 et mi-octobre 2019 (suppression ou réduction des droits d'importation et d'exportation, élimination ou simplification des procédures douanières pour les exportations et réduction des taxes à l'importation). **La couverture commerciale de ces mesures s'élève à 545 milliards USD** (contre 398 milliards USD lors du dernier exercice), soit le deuxième chiffre le plus élevé depuis octobre 2012 pour ce type de mesures.

En matière de mesures correctives commerciales, le nombre d'ouvertures d'enquêtes (270) a largement dépassé le nombre de clôture d'enquêtes (193). **L'ouverture d'enquêtes antidumping reste la mesure corrective commerciale la plus fréquente : elle a représenté près des quatre cinquièmes des ouvertures d'enquêtes pendant la période considérée.** Les mesures correctives commerciales restent un outil de politique commerciale très important pour les Membres de l'OMC, puisqu'elles représentent environ 68 % de l'ensemble des mesures commerciales recensées par le présent rapport.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

12 décembre 2019 : Réunion du groupe informel des micros, petites et moyennes entreprises (MPME)

La réunion de clôture de l'année pour le groupe informel des MPME a été l'occasion de faire un bilan de toutes les propositions en cours de discussion et de revoir la proposition de déclaration ministérielle pour la 12^{ème} CM. Les 92 membres du groupe tentent de se mettre d'accord sur la marche à suivre tout en soulignant leur volonté de parvenir à une déclaration concrète pour Noursoultan.

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

5 décembre 2019 : Comité du budget, des finances et de l'administration

Adoption du budget de l'OMC pour 2020-2021 : après de longs et difficiles débats, les membres ne se sont pas opposés lors de la réunion du CBFA à la proposition de compromis du secrétariat pour le budget 2021-2021. Adopté pour un an et avec certaines limitations, il constitue clairement une exception à l'usage habituel - ce que les membres ont largement fait remarquer en précisant qu'il ne pourrait pas servir de précédent. Une recommandation d'adoption du budget a été transmise en vue du Conseil général des 9 et 10 décembre 2019.

La Cour des Comptes (France) a été retenue comme auditeur externe de l'OMC pour la période 2020-2025. La Cour des comptes succèdera à la Cour suprême allemande dont le mandat s'achèvera en septembre 2020.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

3 décembre 2019 : Groupe de travail sur la réglementation intérieure

Après plusieurs mois de sommeil s'est tenue une **réunion du GT sur la réglementation intérieure** demandée par l'Inde, l'Afrique du sud, le Zimbabwe, le Sri Lanka et la Tunisie. Il s'agit d'une attaque à peine masquée de l'initiative conjointe sur la réglementation intérieure (JSI). Sur la base d'une déclaration liminaire de l'Inde de plusieurs pages distribuée en séance, les autres co-auteurs ont pris successivement la parole pour exprimer leurs griefs sur la même ligne que l'Inde : non-respect du mandat de l'article VI-4 de l'AGCS, absence d'éléments sur le TSD, absence de respect des accords de l'OMC et de la règle du consensus, chevauchement entre les différentes initiatives, mauvaise utilisation de l'article XVIII sur les engagements additionnels. L'UE et les autres pays moteurs de l'initiative (Australie, Canada ...) ont fait part de leur désaccord avec les affirmations de l'Inde. Des consultations se poursuivront afin de voir comment le groupe de travail et l'initiative conjointe pourraient interagir davantage.

Contact : cecile.mahe@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Les 30 ans du Mécanisme d'examen des politiques commerciales

Le 27 novembre 2019, l'OMC a célébré le 30^{ème} anniversaire du Mécanisme d'examen des politiques commerciales, un outil destiné à assurer et à promouvoir la transparence, la responsabilité et la prévisibilité au sein du système commercial multilatéral.

Ce mécanisme a été institué par les parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en avril 1989. Pour la 1^{ère} fois, des gouvernements souverains acceptaient de soumettre leurs politiques et pratiques commerciales nationales à un processus régulier de surveillance et de révision par leurs pairs. Intégré à l'OMC (annexe 3 de l'accord de Marrakech), la portée de son champ a été étendue au-delà des marchandises, pour couvrir les services et les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

En trente ans, près de 500 examens de politiques commerciales ont été effectués, couvrant 157 des 164 Membres de l'OMC. La fréquence de ces examens varie en fonction de la part du pays dans le commerce mondial. Depuis 2016, les politiques commerciales des quatre principaux Membres (à savoir l'UE, les Etats-Unis, la Chine et le Japon) sont examinées tous les trois ans, celles des 16 Membres suivants sont examinées tous les cinq ans et celles des autres Membres tous les sept ans. Le 14^{ème} examen des politiques commerciales de l'UE se déroulera en février 2020.

A l'occasion de ce trentième anniversaire, les participants ont également évoqué quelques pistes qui permettraient d'améliorer le mécanisme d'examen des politiques commerciales : profiter davantage de l'expertise des personnes venues des capitales pour affiner les réponses à apporter aux questions posées par les Membres le 1^{er} jour de l'examen, améliorer les interventions des Membres pour éviter la répétition des éléments figurant dans le rapport du secrétariat ou encore mettre l'accent sur le suivi du respect de l'obligation de notification.

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

AUTRES ACTIVITES DE LA FRANCE A L'OMC

12 décembre 2019 : Réunion finale des stagiaires du programme FIMIP

La réunion finale des stagiaires du programme FIMIP (programme de stages franco-irlandais dans les missions diplomatique à Genève) de la promotion 2019 s'est déroulée en présence du Directeur général adjoint, Monsieur Yonov Frederik Agah, et de la directrice de l'Institut de formation et de coopération technique (IFCT), Madame Bridget Chilala. Dans son discours d'accueil, le DGA a reconnu l'utilité de ce programme pour les

petites missions : ce renforcement des capacités pendant 10 mois est d'une importance primordiale pour aider les missions à suivre au mieux les problématiques liées à l'OMC et bénéficier du savoir-faire acquis lors du retour dans les capitales.

La délégation permanente de la France remercie les stagiaires de la promotion 2019, leur souhaite plein succès dans leur projets professionnels futurs et les encourage à demeurer en contact avec les missions économiques françaises dans leurs pays de résidence.



Les stagiaires entourés du Directeur général adjoint Agah ; Bridget Chilala, directrice de l'IFCT ; Maarten Smeets, Chef de section IFCT ; Eugene Forde, représentant permanent adjoint d'Irlande auprès de l'OMC ; Jean-Marie Paugam, délégué permanent de la France auprès de l'OMC

Contact : lauriane.fernandez@dgtresor.gouv.fr

CALENDRIER DE L'OMC – JANVIER 2020

- **13 au 17** Groupe de réunion (cluster) « pêche »
- **23 et 24** Discussions informelles du WEF à Davos (Mini-ministérielle présidée par la Suisse)
- **27** Organe de règlement des différends
- **29** Réunion informelle du comité des licences d'importation
- **30** Réunion informelle du comité des obstacles techniques au commerce
4^{ème} groupe de travail d'accession de l'Ethiopie
- **30 et 31** Comité de l'agriculture en session spéciale

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publications : Jean-Marie Paugam, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Sandra Dunon – Parution le 20/12/2019